



Ville de  
**Kingersheim**

Le Maire

305/2021

## Arrêté portant délégation de fonction et de signature Mme Sandrine Ackermann-Baums, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 15 juillet 2021

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 fixant le nombre des Adjointes au maire,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Madame **Sandrine Ackermann-Baums**, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire en charge de l'action sociale et des solidarités, des aînés, du logement, du handicap, des cultes et des coopérations et vice-présidente du CA du CCAS, suite au décès de Madame Sylvie Gensbeitel le 12 juin 2021,

### ARRETE

**Article 1** – L'arrêté n° 180/2020 du 5 juin 2020 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

**Article 2** – Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Sandrine Ackermann-Baums, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- **Action sociales** : toute question relative aux actions sociales en lien avec le CCAS
- **Personnes âgées** : toute question relative aux personnes âgées
- **Solidarité** : toute question relative à l'épicerie solidaire, au quartier Voie médiane, au handicap, au logement et au CCAS
- **Cultes** : toute question relative à l'organisation ou à la gestion courante des cultes
- **Jumelage** : toute question relative au jumelage de la ville avec la ville allemande de Hirschau / Tübingen et autres coopérations avec d'autres villes et pays

SOUS-PREFECTURE  
26 AOÛT 2021  
DE MULHOUSE

- **Marchés publics** : tout marché public relatif à l'action sociale et aux actions à destination des personnes âgées

**Article 3** – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire lui rendra compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4** – La présente délégation prendra effet à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Article 5** – Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- L'intéressée
- M le Sous-Préfet
- M le Trésorier de Mulhouse Couronne.
- M le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse

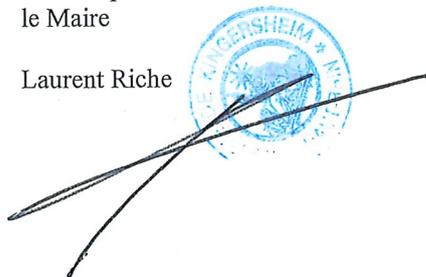
*Signature de l'intéressée :*



Le Maire  
signé  
Laurent Riche

Pour ampliation  
le Maire

Laurent Riche



SOUS-PREFECTURE  
26 AOUT 2021  
DE MULHOUSE